Relevé d'informations du CHSCT ministériel du 17 octobre 2017

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M) s'est réuni le 17 octobre 2017. Il était présidé par Anne Perret et la CFDT était représentée par Jean-François Le Clanche et Jacques Moinard.

Lors de cette réunion, la CFDT a attiré l'attention de la présidente sur les conditions de travail dégradées dans des situations particulièrement critiques pour les personnels et fait des propositions pour les améliorer rapidement.

1. Situation des SEA

Les difficultés structurelles en SEA objectivées depuis la publication du rapport ORSEU sont enfin traitées. Après la mise en place du plan d'accompagnement ressources humaines (RH), quatre groupes de travail nommés « RETEX PAC » ont été organisés. Demandés avec insistance par la CFDT, ces quatre groupes se sont tenus fin août et début septembre. Trois sur quatre ont produit une synthèse avec des propositions particulièrement pertinentes grâce à la mobilisation de nombreux agents des SEA, de l'ASP, de la DGPE et des DRAAF.

Pour la CFDT, les propositions issues de ces travaux doivent être rapidement confortées et donner lieu à un plan d'action métier en complément du plan d'action RH.

Elle a particulièrement noté que trois des quatre groupes soulignent l'importance de la mise en place d'un réseau de référents métier, une revendication portée régulièrement par la CFDT. Forts de ce consensus, elle a demandé à la présidente de porter cette proposition auprès du secrétariat général.

Les agents ont besoin de retrouver du sens dans leur travail pour pouvoir continuer de s'investir pleinement dans leurs missions. Ce plan métier est très attendu !

Le plan d'action métier, que la CFDT appelle de ses vœux le plus rapidement possible, doit pouvoir s'appuyer sur ce réseau de référents qui garantirait une meilleure efficience des actions qui impliquent l'ensemble des acteurs de la PAC.

> *L'administration indique que les conclusions du groupe 4 vont être finalisées rapidement et qu'elle attend le retour des groupes de travail régionaux avant d'organiser une réunion conclusive. Les actions proposées viendront alimenter le plan d'accompagnement SEA qui sera refondu.*

La CFDT regrette vivement l'absence de la DGPE à ce CHSCT-M, alors que le sujet des SEA était à l'ordre du jour. Nous n'avons aucune information précise concernant la tenue ou non

des groupes RETEX en région, organisés par les DRAAF et associant les conseils régionaux.

> *L'administration rappelle les dernières actualisations du plan d'accompagnement présentées lors du groupe de travail SEA « mesures RH » le jeudi 14 septembre.*

La CFDT se félicite de la prise en compte des préconisations issues du rapport ORSEU, avec des mesures pratiques qui tendent à l'amélioration concrète des conditions de travail.

Parmi les nouvelles actions, la CDFT relève un certain nombre d'initiatives :

> *– la majoration du traitement de certains agents contractuels ayant des compétences et/ou des responsabilités spécifiques. La secrétaire générale du MAA a également fait un courrier aux directeurs des DDT(M), sous couvert des préfets, pour s'assurer que les conditions d'accueil des agents contractuels soient satisfaisantes.*
>
> *– des efforts significatifs du SRH, avec l'appui des MAPS, pour pourvoir dans de bonnes conditions les postes de chef de SEA, et faciliter la prise de poste des nouveaux arrivants : tuilage et recrutement d'agents expérimentés.*

La CFDT rappelle que les postes de chef de SEA sont des postes

accessibles autant aux IDAE qu'aux IPEF.

Par ailleurs, même si les conditions de travail des agents contractuels recrutés dans les SEA s'améliorent, la CFDT regrette d'une part qu'il soit systématiquement fait appel à des agents contractuels dont la situation est précaire et d'autre part que le MAA ne soit pas en mesure de déployer des solutions pérennes pour les équipes dans les SEA.

2. Influenza aviaire et RETEX

La CFDT rappelle les difficultés que les agents ont rencontrées en DD(CS)PP à l'occasion de la grippe aviaire l'hiver dernier. Nous avions insisté pour qu'un RETEX soit également mis en œuvre rapidement avant d'affronter la prochaine crise aviaire prévisible. La DGAL s'y était engagée et un rapport de l'INHESJ est attendu.

> *L'administration indique que le rapport n'est pas finalisé mais que les premières conclusions ont été présentées aux directeurs de DD(CS)PP début octobre.*

La CFDT souhaite que le périmètre de ce premier Retex centré sur l'administration centrale soit élargi à l'ensemble des services déconcentrés concernés, afin de mieux anticiper l'organisation du traitement des crises à venir.

3. Situation de certaines écoles d'ingénieurs et vétérinaires qui se dégrade à nouveau

Ces écoles, souvent issues de la fusion d'entités ayant des spécialités et des cultures très différentes, connaissent des dysfonctionnements récurrents. Les problèmes de mal-être au travail, de manque d'écoute et de dialogue au sein des instances consultatives, de gouvernance reviennent régulièrement et affectent nos collègues. Actuellement, la situation au sein d'ONIRIS est très tendue ; elle l'était déjà il y a deux ans. Ce cas n'est, hélas, pas isolé et laisse à penser que le problème est structurel.

Dans le cadre du CHSCT-M, la CFDT demande que soit étudiée l'opportunité de créer un groupe de travail portant sur la gouvernance des établissements de l'enseignement supérieur public sous la tutelle principale du ministère. Ces problèmes de gouvernance étaient d'ailleurs signalés dans le rapport de la cour des comptes de février 2016 (page 651, point 3a « une gestion et une gouvernance à moderniser »).

Au regard de ces éléments, il semble pertinent de construire au sein de ce groupe de travail une analyse partagée qui puisse proposer des solutions ambitieuses pour redonner de la sérénité aux agents afin qu'ils puissent remplir leurs missions et rendre le meilleur service aux usagers.

La présidente souligne que seules les instances locales sont

> *compétentes pour traiter de ces sujets. Elle considère que les problèmes de gouvernance ne relèvent pas des compétences du CHSCT-M.*

Concernant plus particulièrement la dégradation du climat de travail à ONIRIS et le dysfonctionnement des instances de dialogue social au sein de cet établissement, les organisations syndicales demandent l'ouverture d'une enquête diligentée par le CHSCT-M,

> *L'administration rappelle que ce type de demande traitant de cas individuels ou localisés est hors du périmètre du CHSCT-M.*

En séance, un représentant du personnel de l'ONIRIS, au nom de l'intersyndicale (dont fait partie la CFDT), a exposé la situation particulière de cette école (véto et agri basée à Nantes).

La CFDT et les autres organisations syndicales ont voté unanimement pour la création d'une délégation d'enquête portant sur le climat social à ONIRIS.

4. Fonctionnement des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole

Depuis plusieurs années, ces instances fonctionnent mal.

L'administration étudie la possibilité de créer des CHSCT au niveau local afin de porter le dialogue social sur les conditions de travail dans les établissements d'enseignement.

> *Le chef du SRH indique qu'une analyse du droit en la matière est en cours par le service des affaires juridiques. Plusieurs propositions sont à l'étude et seront présentées lors d'un groupe de travail qui sera organisé avant la fin de l'année.*

La CFDT souhaite que cette situation, bloquée depuis des années, évolue rapidement. Elle a voté une motion intersyndicale allant dans ce sens.

5. Guide de prévention « agression »

Après deux années de travail et de concertation avec les organisations syndicales, un guide de prévention « agression » à destination des agents va être publié. La CFDT et les autres organisations syndicales ont amendé et enrichi ce guide. Il donnera des repères aux agents et aux chefs de service de façon à traiter efficacement ces faits graves qui ne peuvent être passés sous silence.

Dans l'attente de cette publication, la CFDT vous rappelle que des outils existent déjà : une fiche de signalement, une circulaire DDI et un guide DGAFP.

6. Réseau des assistants de service social (ASS)

Ces agents (16 pour le MAA) sont basés en DRAAF (sauf 2 en DDT) et sont au service des agents (aide individuelle, information, aide et conseil à la gestion des ressources humaines). On peut les contacter directement et prendre rendez-vous. Ils sont soumis au secret professionnel, la confidentialité des échanges est garantie. Deux organismes, France Victime – INAMEV et l'institut d'Accompagnement psychologique et de Ressources (IAPR, consultation psychologique et assistance par téléphone aux managers) sont en appui de ces assistants pour accompagner les agents.

La CFDT souligne l'importance de cette mission pour les personnels, particulièrement dans un contexte de mal-être au travail qui progresse.

7. EPI en abattoir et évaluation de l'adéquation entre les équipements et les risques courus

Un questionnaire est en cours de rédaction pour connaître la satisfaction des agents vis-à-vis de leurs équipements de protection individuelle (EPI), achetés ou non via le marché public. L'enquête va être menée début 2018.

La CFDT appelle les agents à y participer.

8. Formation continue des agents en situation de handicap

Les agents en situation de handicap peuvent évidemment se former (formation continue). L'administration finance les coûts supplémentaires des frais de déplacement de ces agents (si besoin est). Le refus d'un organisme d'accepter ces agents en formation n'est pas légal.